

# Terss'Actualités

Magazine d'information

Juillet 2024 N° 33



**DOSSIER  
FINANCES**  
Les essentiels



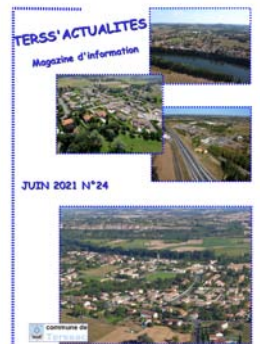
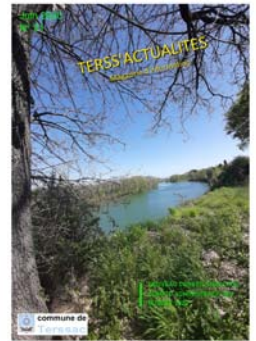
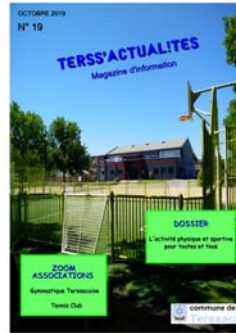
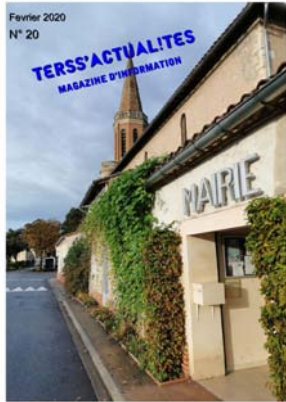
Mairie de  
**Terressac**



# RETOUR EN IMAGES

## Terss'Actualités Nouvelle formule

A l'occasion de la parution du 15ème numéro, rétrospective des 1ères de couverture



**JUILLET  
2024  
N° 33**

*Terress'Actualités  
Magazine  
d'information édité par  
la Mairie de TERSSAC  
Tel : 05 63 54 39 30  
contact@terssac.fr  
www.terssac.fr  
Facebook :  
commune de terssac  
Instagram :  
commune.terssac  
Directeur de la  
publication :  
Yves CHAPRON  
Rédacteur en chef :  
Jean-Claude ARNAUD  
Maquette :  
Mairie de TERSSAC  
Impression :  
Imprimerie Portier  
ALBI  
Tirage : 750 ex  
Diffusion par nos soins*

**HEURES  
OUVERTURE  
MAIRIE**

*Lundi et jeudi  
8h30 à 12H  
13h30 à 17h*

*Mardi, mercredi et  
vendredi :  
8h30 à 12h*

# EDITORIAL

**Yves CHAPRON**  
Maire de Terssac



Chers Terssacoises et Terssacois,

Après les élections Européennes et la dissolution inattendue de l'assemblée nationale annoncée par le président de la république vous êtes invités à voter dimanche 30 juin et dimanche 7 juillet pour élire votre député. Au vu du taux de participation le 9 juin (661 votants pour 1078 inscrits soit 61%), je ne doute pas que vous serez au rendez-vous. En cas d'absence vous pouvez faire une procuration mais attention les délais sont courts !

Pour autant, nous devons déjà préparer la prochaine rentrée scolaire et associative.

Côté école, un grand chantier se prépare en 2025 avec la rénovation énergétique des bâtiments pour le confort de nos élèves et la réduction de nos charges de chauffage. L'automne verra aussi débiter le dernier chantier d'aménagement de la place du village (mise en conformité des accès personnes à mobilité réduite et création d'espaces verts).

Ces gros investissements seront possibles sans recours à l'emprunt et sans augmentation de la part communale de la taxe foncière. Une gestion rigoureuse et maîtrisée, et le fonds de concours attribué par la Communauté d'Agglomération du Grand Albigeois nous permettent d'envisager l'avenir avec sérénité. Le dossier «finances» présenté dans ce numéro de Terss'Actualités vous permettra de mieux appréhender notre trajectoire.

Les vacances approchent et certains de nos aînés peuvent se sentir isolés. Merci de prendre soin d'eux et de les inviter à s'inscrire sur le registre communal afin de nous aider à maintenir le lien.

Je vous souhaite un bel été ensoleillé sans canicule si possible et je vous donne rendez-vous samedi 7 septembre à 11H, salle du Pastel à l'occasion d'un apéritif de rentrée offert par la commune.

## SOMMAIRE

**Page 2** : Retour en images

**Page 3** : Editorial

**Page 4** : Vie citoyenne

**Pages 5 à 11** : Dossier Finances

**Page 12** : Vie associative

**Page 13** : Informations  
municipales

**Page 14** : ZAEnR IRVE

**Page 15** : Canicule Etat civil



# VIE CITOYENNE

## Nouveaux arrivants

Un parcours identique à celui de l'an dernier, prenant en compte la visite des bâtiments communaux avec des expressions d'élus de la Mairie et des associations à chaque étape, a été proposé. Départ salle du Conseil à la Mairie puis salle du préau, Ecole, Maison des associations, enfin espace du Pastel (boulodrome, salle). Fin de la visite à la mairie dans la salle du conseil. Quelques documents ont été remis aux participants (Conseil Départemental, Grand Albigeois et Mairie de Terssac). Un pot de l'amitié a clôturé cette matinée. De nombreux nouveaux

terssacois ont participé, cela a permis d'échanger et de donner des précisions sur les divers sujets abordés.



## Manifestations tout public septembre/décembre 2024

✂ 7 septembre 11 h Mairie Rentrée Associative salle du Pastel

✂ 7 septembre Terssac Events Soirée rock salle du Pastel

✂ 14 septembre GV Stage Yoga salle du Pastel

✂ 5 octobre TSC Bal traditionnel salle du Pastel

✂ 6 octobre Amis de la bibliothèque Mairie Rencontre des auteurs du Tarn salle du Préau

✂ 13 octobre Générations Mouvement Loto salle du Pastel

✂ 19 octobre TSC Bal traditionnel salle du Pastel

✂ 20 octobre Mairie Octobre Rose salle du Pastel

✂ 27 octobre Terssac Events TAFC Videgrenier salle du Pastel

✂ 24 novembre Générations Mouvement Repas Saint-Martin salle du Pastel

✂ 1 décembre Terssac Events Mairie Bourse aux jouets salles du Pastel et du Préau

✂ 8 décembre TAFC Loto salle du Pastel

✂ 15 décembre Générations Mouvement Mairie Goûter de Noël salle du Pastel

## Informations

**Fermeture des salles du Préau et du Pastel**

- du 8 juillet au 25 août 2024

- les 24 et 25 décembre,

- 31 décembre 2024 et 1er janvier 2025

# FINANCES BILAN DE L'EXERCICE 2023

## Une gestion financière maîtrisée

En date du 15 avril 2024, le Conseil Municipal a voté et adopté, à l'unanimité, les comptes de l'exercice 2023 tels qu'ils lui ont été présentés par l'Adjoint au Maire en charge des finances.

### Le compte administratif

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'année 2023. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

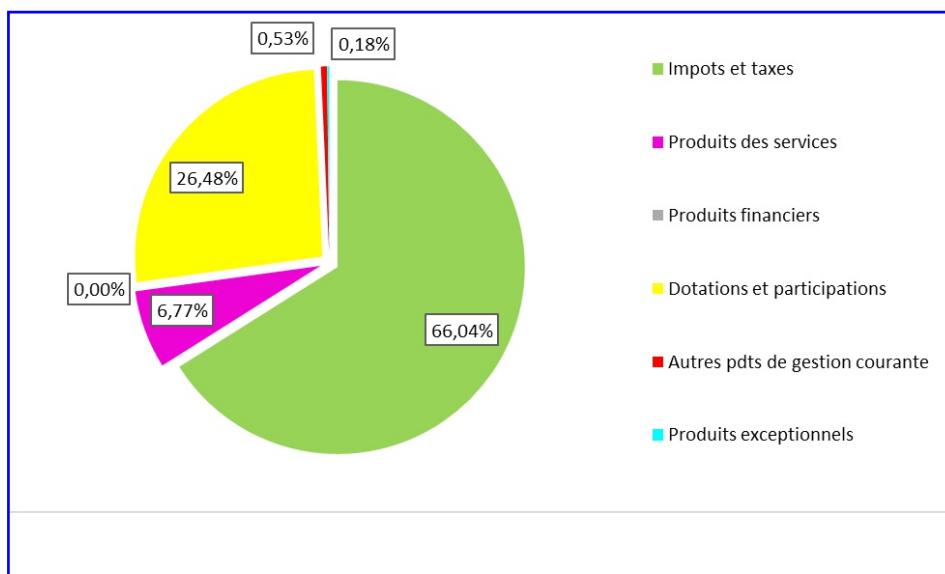
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>Réalisé 2023</b>	<b>736 284,17 €</b>	<b>888 936,56 €</b>	<b>206 041,35 €</b>	<b>161 085,92 €</b>
Résultat de l'exercice	152 452,39 €		<b>-44 955,43 €</b>	
Restes à réaliser reportés			<b>82 783,95 €</b>	
Résultat de 2021 reporté	474 111,23 €		411 347,04 €	
<b>Résultat global</b>	<b>626 563,62 €</b>		<b>449 175,56 €</b>	

### La section de fonctionnement

La section de fonctionnement retrace la gestion courante de la commune (notamment le versement des salaires des agents de la commune) tandis que la section d'investissement inclut les dépenses et les recettes afférentes aux projets structurant de la commune.

### Les recettes

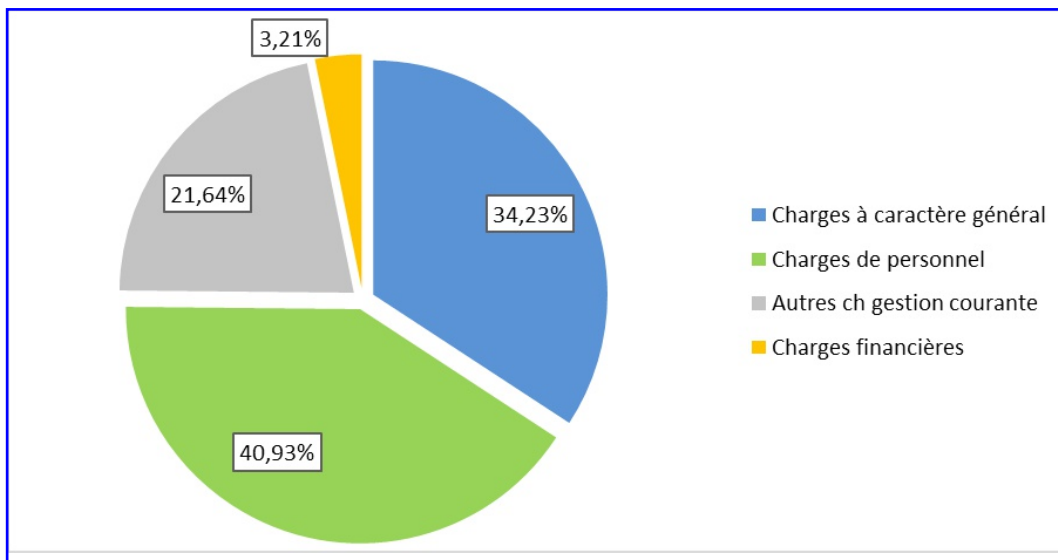
0% d'augmentation de la taxe sur le foncier bâti (part communale).



# FINANCES BILAN DE L'EXERCICE 2023

## Les dépenses

Des charges à caractère général et une masse salariale maîtrisées malgré un contexte inflationniste.



## Le résultat de fonctionnement

Le compte administratif fait apparaître un résultat de fonctionnement positif pour l'exercice 2023 de 152 452,39 €.

Le résultat de fonctionnement reporté est de 474 111,23 €.

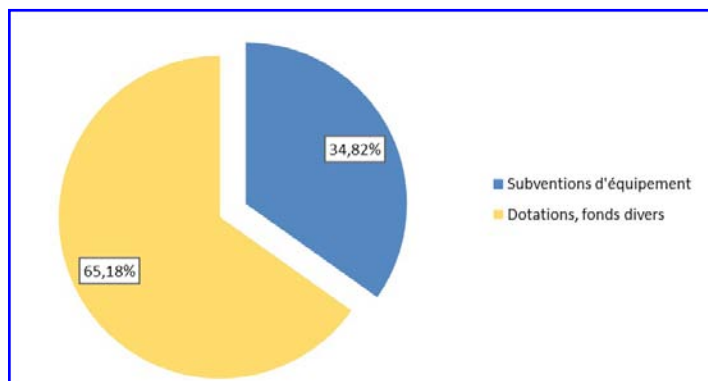
Le résultat de fonctionnement cumulé est donc de 626 563,62 € ce qui est globalement satisfaisant.

## La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

## Les recettes

Les recettes réelles d'investissement encaissées en 2023 s'élèvent à 161 085,92 €.



Elles se composent :

- des taxes d'aménagement
- des subventions d'investissement
- du FCTVA

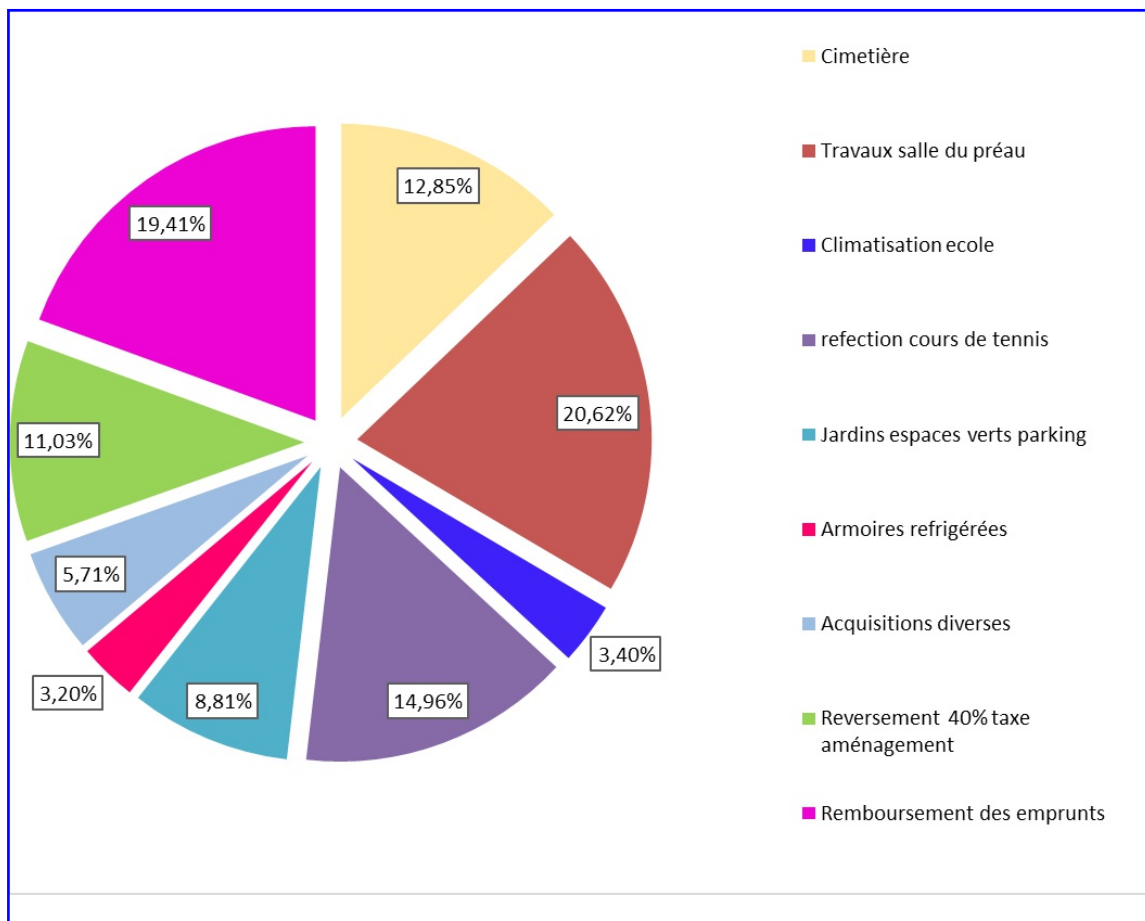
**Terressac est une commune qui investit pour l'avenir.**

# FINANCES BILAN DE L'EXERCICE 2023

## Les dépenses

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent en 2023 à 206 041,35 €.

Travaux et rénovation énergétique des bâtiments, réfection d'un court de tennis, agencement du cimetière, achat de logiciels, travaux de voirie, matériel de bureau et informatique, matériel et outillage technique, aménagement espaces verts et parkings, matériel roulant, mobilier et matériels divers.



## Le résultat d'investissement

Le résultat d'investissement 2023 de la commune est déficitaire de 44 955,43 €.

Le résultat d'investissement reporté est de 411 347,04 €.

Le résultat d'investissement cumulé se comptabilise donc à 366 391,61 €.

Après comptabilisation du solde des restes à réaliser (82 783,95 €), la section d'investissement présentera un excédent de financement de 449 175,56 €.

**Cet excédent permettra à la commune de réaliser la 4ème tranche de l'aménagement de la place du village prévue à l'automne ainsi que la rénovation énergétique de l'école programmée en 2025.**

## LES IMPOTS LOCAUX 0% d'augmentation

La taxe sur le foncier bâti reste la principale source de revenus dont disposent les communes pour équilibrer leur budget.

Les taux des impôts locaux pour 2024 sont :

Taxe foncière sur le bâti : 46,24 %

Taxe foncière sur le non bâti : 49,13 %

Taxe d'habitation : 7,44 % sur les résidences secondaires

## LA DETTE aucun nouvel emprunt



La commune a financé ses investissements sans recourir à l'emprunt.

Le seul emprunt restant est celui contracté en 2015 pour la construction de la salle du Pastel. L'encours de la dette au 31 décembre 2023, s'élevait à 660 000 €.

Il est positionné à 100% sur des emprunts présentant un risque faible ou nul au sens de la Charte de bonne conduite « GISSLER » (pas d'emprunts toxiques, pas d'indexation sur des devises étrangères ...).

100 % de l'encours total est indexé sur le taux du livret A. Le taux moyen de l'encours est de 4%.

## L'AUTOFINANCEMENT

### L'épargne brute

L'épargne brute représente la ressource récurrente dont dispose la commune pour rembourser le capital de sa dette (équilibre budgétaire) et autofinancer ses investissements. Elle est égale à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

En 2023, l'épargne brute est de 152 452,39 € et représente 17,15 % des recettes réelles de fonctionnement.

### L'épargne nette

Après remboursement du capital de la dette, l'épargne disponible (épargne nette) pour le financement des investissements est de 112 452,39 €.

### La capacité de désendettement

La capacité de désendettement est le rapport entre l'encours de la dette au 31/12/N et l'épargne brute de l'année N.

Au 31 décembre 2023, la capacité de désendettement de la commune était de 4,33 ans. Ce qui signifie que la commune pourrait rembourser sa dette en 4 années et 4 mois si elle y consacrait la totalité de son autofinancement.



# FINANCES BUDGET 2024

## Un budget 2024 dynamique pour soutenir les investissements

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 539 895,62 €	1 539 895,62 €
Investissement	808 126,13 €	808 126,13 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 348 021,75 €</b>	<b>2 348 021,75 €</b>

Un budget d'investissement à la hauteur des projets de la commune. Le budget primitif présenté pour l'année 2024 s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes pour un montant de 2 348 021,75€ avec la décomposition suivante :

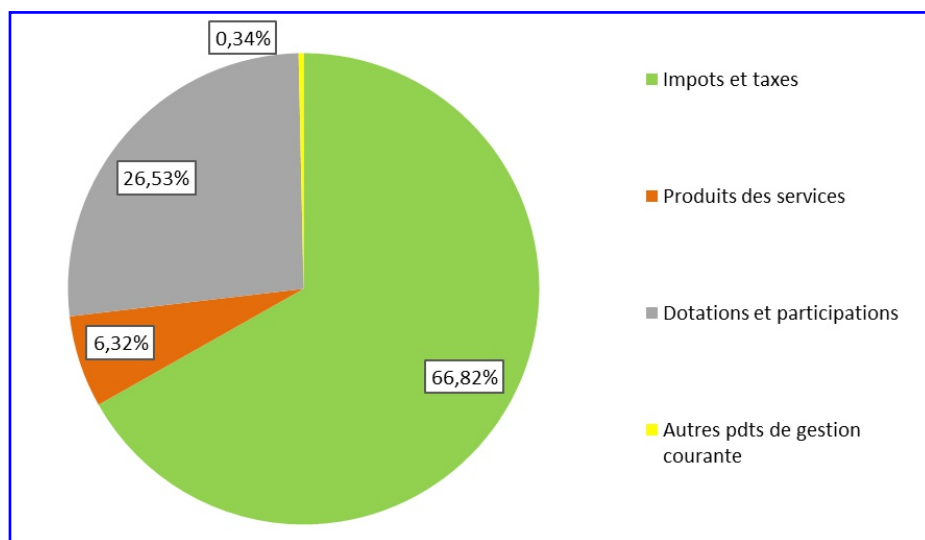
- Fonctionnement : 1 539 895, 62 €
- Investissement : 808 126,13 €

### La section de fonctionnement

#### Les recettes

Le produit attendu au titre de la fiscalité locale des ménages représente 36,12% des recettes soit 329 871 €. La communauté d'Agglomération de l'Albigeois versera 225 236 € d'attribution de compensation de fonctionnement et une dotation de solidarité communautaire d'un montant de 21 857 €.

Voici leurs décompositions hors excédent reporté.



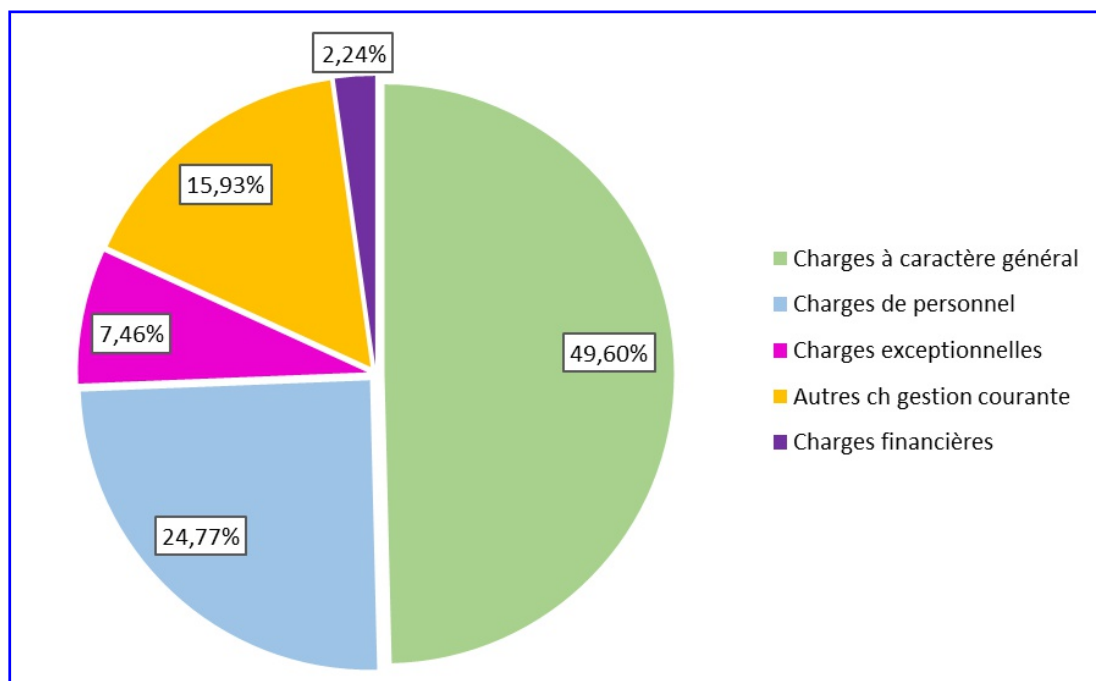
Les recettes réelles sont complétées par l'inscription de l'excédent antérieur reporté d'un montant de 626 563,62 €.

# FINANCES BUDGET 2024

## Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 340 410 €. Les salaires représentent près de 24,76% des dépenses de fonctionnement. Les subventions aux associations inscrites au chapitre 65 "Autres charges de gestion courante" ont été portées pour un montant de 57 000 € soit 4,25% ( CLAE, associations du village, ...).

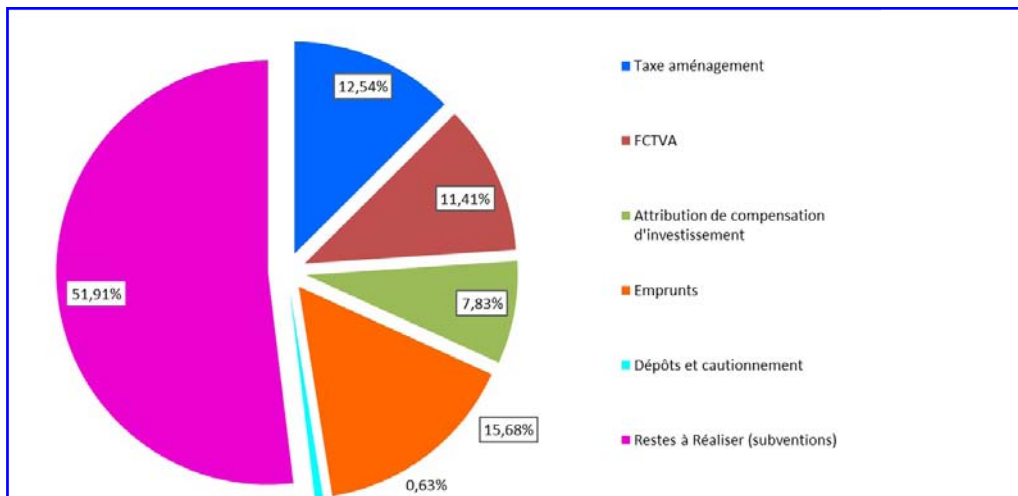
Voici la décomposition des dépenses de fonctionnement pour 2024 :



## La section d'investissement

### Les recettes

Les recettes prévues pour 2024 s'élèvent à 159 464,95 € dont 82 783,95 € de subventions inscrites en restes à réaliser.



# FINANCES BUDGET 2024

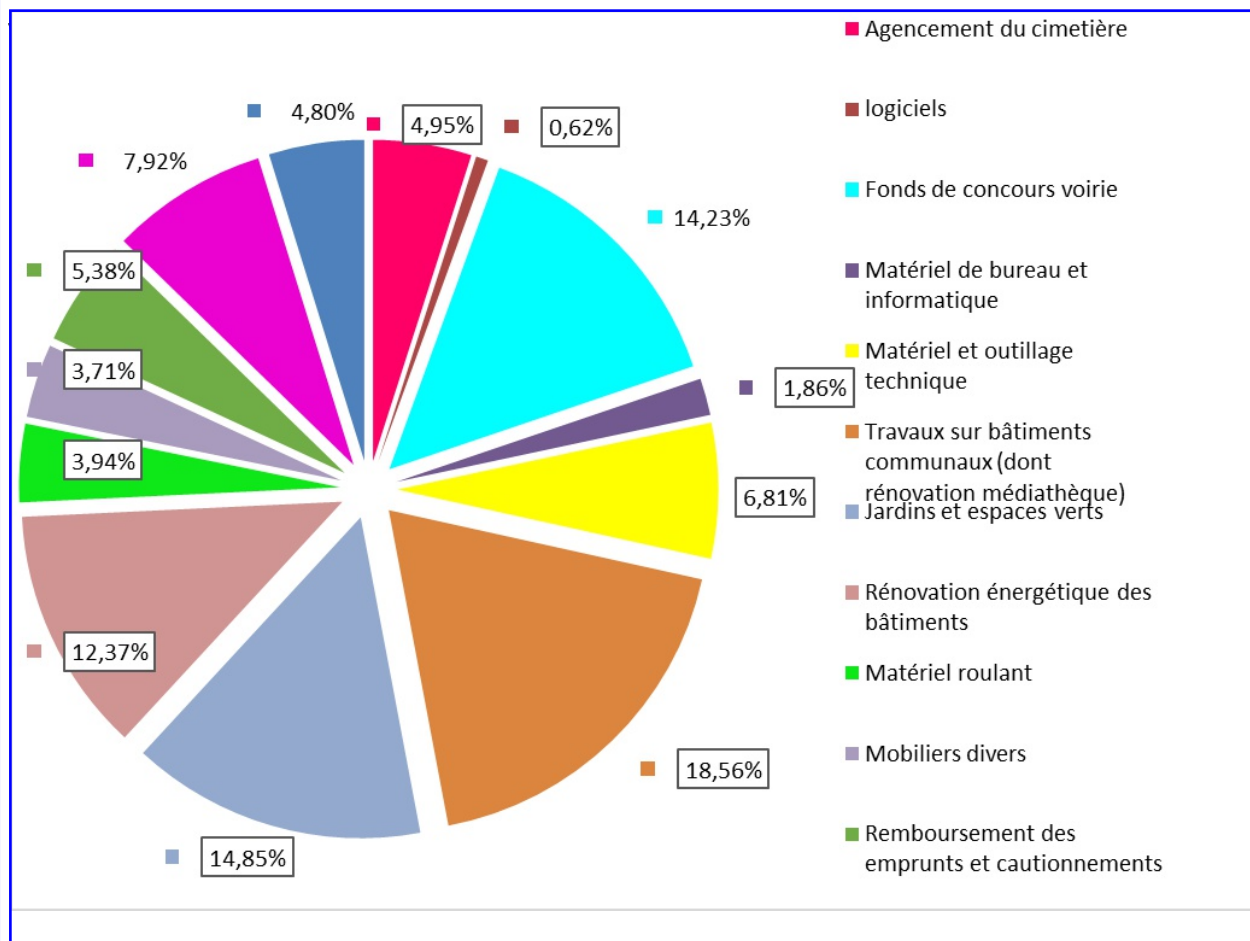
## Les dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 808 126,13 €.

Les dépenses d'investissement prévues sont :

- ✕ Agencement du cimetière : 40 000 €
- ✕ Achat de logiciels : 5 000 €
- ✕ Fonds de concours voirie : 115 000 €
- ✕ Matériel de bureau et informatique : 15 000 €
- ✕ Matériel et outillage technique : 55 000 €
- ✕ Travaux sur bâtiments communaux : 150 000 €
- ✕ Rénovation énergétique des bâtiments : 100 000 €
- ✕ Aménagement espaces verts et parkings : 120 000 €
- ✕ Matériel roulant : 31 826,13 €
- ✕ Mobilier et matériels divers : 30 000 €
- ✕ Autres acquisitions : 64 000 €
- ✕ Reversement de 40% de la taxe d'aménagement 2023 : 38 800 €
- ✕ Dépôt et cautionnement versé : 1 000 €

Le remboursement du capital des emprunts devrait s'élever à : 42 500 €





# VIE PUBLIQUE

## Dissolution de l'Assemblée Nationale

Cette possibilité prévue par l'article 12 de la Constitution a donc été activée par le Président de la République après consultation du premier ministre, de la présidente de l'Assemblée nationale et du président du Sénat. Conséquence : le chef de l'Etat met fin de manière anticipée au mandat des députés.

Les élections législatives prévues en 2027 se dérouleront en 2024 :

**1er tour : le dimanche 30 juin 2ème tour : le dimanche 7 juillet.**

### Vote par procuration

Vous allez être absent le jour du vote, vous pouvez charger un électeur de voter à votre place, dans votre bureau de vote. Pour cela, vous devez faire une procuration de vote. Merci de faire cette démarche au plus tôt pour vous assurer de pouvoir voter par procuration le jour du vote.

**Comment faire une procuration? [maprocuration.gouv.fr](http://maprocuration.gouv.fr)**

En remplissant le formulaire en ligne, puis en se déplaçant à la police, gendarmerie ou tribunal judiciaire.

# VIE ASSOCIATIVE

## Nouveau ! Ouverture d'une école de musique

L'école Défi Musique souhaite permettre à tout un chacun de jouer d'un instrument sans avoir eu de formation au préalable et ce, à n'importe quel âge. L'apprentissage avec bienveillance reste la clé pour s'épanouir dans la musique, du plus jeune âge (appréhender les premiers sons) aux seniors (qui n'ont parfois pas eu le courage ou le temps).

Au fil du temps et de ma relation avec la musique, mon souhait s'est dirigé vers un apprentissage ludique, plaisir avant tout car la musique peut s'avérer parfois trop exigeante. Le but final (et sans obligation) est de monter sur scène devant nos proches et permettre à nos élèves d'avoir LEUR moment.

Dès septembre, cours de guitare, de batterie et éveil des sons seront mis en place et nous souhaiterions développer à terme une structure musicale complète. Défi musique veut ouvrir le champ des possibles aux amoureux de la musique.

Aurélien PY directeur de l'école Contact : 06 40 06 48 31

E Mail : [defimusique81@gmail.com](mailto:defimusique81@gmail.com)



## La fête des voisins

Le vendredi 31 mai 2024, jour de la fête des voisins, les résidents de la rue du Mazet se sont réunis pour partager un moment de convivialité. Chacun a apporté une boisson et quelque chose à manger. Ce moment s'est déroulé dans la bonne humeur et tous les participants se sont donné rendez vous l'année prochaine. Merci à Alexandrina et Pierre pour leur organisation.



# INFORMATIONS GRAND ALBIGEOIS

## Pose de la passerelle



Le marché de pose de la passerelle a été attribué en septembre 2023 à l'entreprise italienne MAEG, qui a également fabriqué les tronçons.

Après quelques mois de travaux consacrés notamment au sablage et la remise en peinture de la passerelle, à la préparation des opérations de montage et à la création des niches dans les piles du viaduc dans lesquelles seront insérés les ancrages de la passerelle, les deux premiers tronçons ont été installés les 29 et 30 mai 2024. Cette opération a nécessité l'utilisation d'une grue mobile d'une capacité de 450 tonnes qui a été positionnée au croisement de la rue de Lamothe et du chemin de Pratgraussals.

Le mois de juin 2024 sera consacré à la préparation des barges en vue du montage des 7 autres tronçons durant l'été. Les travaux de finition se poursuivront ensuite pendant plusieurs mois.

## Activités économiques

**Douceurs de médina** Traiteur à domicile couscous tajine et pâtisseries orientales

Tel : 06 10 55 77 74 Douceursdemedina@outlook.fr

**Alexandrina PY** Reflexologies Massages craniens Tel : 06 61 50 81 06

**Isabelle PROBSTE** Conseillère en immobilier Tel : 06 14 49 08 92

isabelle.probste@kwfrance.com

**L'Atelier Méca** N°1 de l'entretien automobile Tel : 06 30 56 16 40 atelier-meca@orange.fr

**Christine GARCIA MOTYL** Professeur de yoga formation ENPY Toulouse

Tel : 06 18 02 34 97 christine.garcia7@free.fr

**Gîtes La Chamade** Tel : 06 20 39 04 42 **La Léopoldine** Tel : 06 45 71 51 41

**Un Hair de Marine** Coiffeuse à domicile Tel : 06 80 27 25 46

**Morgan LACASSAGNE** lutte antiparasitaire traitement anti frelons et guêpes

Tel : 06 24 48 89 57 lm.nuisibles@lmnuisibles.com www.lmnuisibles.com

**Valérie HERAIL** Graphiste Tel : 06 89 94 50 16 Vherail829@gmail.com

**Pierre LAIR** Conseiller en immobilier Tel : 06 30 87 64 11 pierre.lair@optimhome.com

**Laurie LUZ gérante SOLLICITUDE** Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Tel : 05 63 46 31 48 Tel : 06 48 14 42 72 www.sollicitude.fr

**Restaurant LA GARANCE** Tel : 05 63 38 60 85 www.lagarance-restaurant-terssac.fr

**Jean-Maurice AMAT JMA-services** Informatique Cours Accompagnement Conseil

Réparation Tel : 06 19 35 05 17 j-m.amat@sfr.fr

**Assistants maternelles** **Mme ABADIE Marina** Tel : 06 14 09 06 80 **Mme MUMBER Cindy**

Tel : 06 08 04 76 23 **Mme SUAU Sandrine** Tel : 06 75 48 28 33

Si vous souhaitez figurer sur cette liste, envoyez un email à [jean-claude.arnaud@terssac.fr](mailto:jean-claude.arnaud@terssac.fr) en précisant : vos nom, prénom, activité, téléphone, email, site web.

# Informations municipales

## ZAEnR Concertation publique 1er au 30 juin 2024

Pour atteindre les 32 % d'énergies renouvelables en 2030, la France doit accélérer sa production. C'est pourquoi la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 a créé les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR). Toutes les communes et communautés de communes sont concernées. La loi vise à faciliter l'installation d'énergies renouvelables pour rattraper le retard de la France pris dans ce domaine et à diviser par deux le temps de déploiement des projets d'Énergies Renouvelables (EnR). Les communes doivent établir, en lien avec leur population, une cartographie des secteurs propices au déploiement de ces nouvelles énergies. L'objectif des ZAEnR est double : garantir un approvisionnement énergétique local tout en minimisant les effets négatifs liés à l'implantation des sites de production.

### Concertation publique relative aux zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la commune de Terssac

Le public est informé de la mise en œuvre d'une concertation publique du **1er juin au 30 juin 2024** visant à définir des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR). Un dossier et un registre seront mis à disposition du public en mairie, aux heures d'ouverture, le lundi et le jeudi de 8h30-12h et 13h30-17h30 // le mardi, mercredi et vendredi de 8h30-12h. Le recueil des observations du public s'effectuera sur le registre ouvert en mairie. Une fois la concertation terminée, le maire en présentera le bilan devant le conseil municipal, qui délibérera, et proposera des zones nommées au titre des zones accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables.

## Bientôt une IRVE à Terssac Place du Pastel

La ville de Terssac va bénéficier d'ici quelques mois d'une **borne de recharge pour véhicules électriques**.

Cette infrastructure de la marque « Le Plein Tarnais » sera positionnée au niveau du parking de la salle du Pastel et permettra de charger 2 véhicules simultanément. L'opération est portée par Territoire d'Énergie Tarn qui assure la totalité de l'investissement et des travaux d'installation.

Cette borne est adaptée aux usages des véhicules électriques récents pour cette localisation. Les personnes qui effectueront une recharge pourront bénéficier pendant ce délai, des espaces et locaux disponibles à proximité. Les tarifs de charge sont de 0.30€/kwh la journée et de 0.12€/Kwh de 21h à 7h. Si vous êtes propriétaire d'un véhicule électrique, vous pouvez vous signaler à la mairie de Terssac pour plus d'informations à ce sujet.

Site web de l'opérateur : <https://alizecharge.com/partenaires/le-plein-tarnais/>





# Informations municipales

## Plan canicule 2024

Comme les années précédentes, les services de l'Etat ont mis en place un « Plan National Canicule » (P.N.C.) ayant pour objectifs d'anticiper l'arrivée d'une canicule, de définir les actions à mettre en œuvre au niveau local et national, et d'en limiter les effets sanitaires. Depuis le 1er juin, le niveau de veille saisonnière est déclenché.

Les personnes à risque sont :

- Les nourrissons et les enfants notamment les enfants de moins de quatre ans. En ce qui concerne l'enfant, le corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température. Mais, en conséquence, on perd de l'eau et on risque la déshydratation.
- Les personnes âgées de plus de 65 ans. Lorsque l'on est âgé, le corps transpire peu et il a donc du mal à se maintenir à 37°C. C'est pourquoi la température du corps peut alors augmenter : on risque le coup de chaleur (hyperthermie, température supérieure à 40°C avec altération de la conscience).
- Les femmes enceintes, les personnes porteuses de handicap, les personnes souffrant de maladies chroniques.



### Inscription sur le registre

Ce fichier, confidentiel, permet aux collectivités de recenser les personnes âgées ou en situation de handicap souhaitant être « veillées ». Lors de période de fortes chaleur, la mairie contacte les personnes inscrites, s'assure que tout va bien. Si la situation est jugée inquiétante, les services de soins seront contactés.

Comment s'inscrire ?

Retirer le formulaire en mairie ou le télécharger sur le site, le renseigner et le déposer au secrétariat.

### La plateforme téléphonique

**Tel : 0800 06 66 66**

Canicule info service permet d'obtenir des conseils pour se protéger et protéger son entourage, en particulier les plus fragiles. Du lundi au samedi de 9h00 à 19h00 (appel gratuit depuis un poste fixe en France)

## Etat civil

### NAISSANCES

HIRLEMANN Jules, Philippe, Rodolphe  
LIOT Iéna  
EZZEBSA Imran, Ismaël, Issa  
LACOMBE ZANKA Paul, Philippe, Angel

### DECES

RIFFIER épouse BESSE Pierrette, Elisabeth, Janine  
TREILHOU épouse DUFRENOY Carole, Jacqueline, Annie  
CALVET Jacques, Gilbert



